

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 24 novembre 2023

Temps forts de la commission permanente du 24 novembre 2023

La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 24 novembre 2023, sous la présidence de Marc Gaudet. Composée de 29 élus loirétains, cette instance a étudié 45 rapports. Soutien aux manifestations agricoles, actions envers la jeunesse et les collégiens, solidarité, et accompagnement du handicap étaient au cœur des débats.

Le Département soutient les manifestations agricoles

Le Département soutient financièrement des manifestations qui promeuvent les métiers de l'agriculture, les produits du terroir et s'inscrivent dans une démarche d'information de la population. Le 24 novembre, les élus ont voté 2 subventions, pour la Foire aux bestiaux de Sully-sur-Loire (5000 €) et la fête annuelle d'Accueil Paysan Centre-Val de Loire (1000 €). Chaque année en moyenne 30 000 € sont mobilisés pour aider à l'organisation de diverses manifestations (comices agricoles, foires, salons, etc.).

27 000 € pour le dispositif « Collège au cinéma » dans 46 collèges du Loiret

Dans le cadre de sa politique éducative, le Département soutient les initiatives en direction de la jeunesse qui favorisent la réussite scolaire, l'orientation, l'engagement et la citoyenneté ou l'épanouissement personnel. Le Département participe ainsi à l'opération nationale « Collège au cinéma » pour faire découvrir aux élèves des œuvres et leur donner les bases d'une culture cinématographique (une projection par semaine par niveau de classe et un travail pédagogique d'accompagnement). En 2022, ce sont 45 collèges, soit 11 660 élèves qui ont profité de ce projet. La commission permanente a approuvé la participation du Département à hauteur de 27 000 € pour 46 collèges au 1^{er} trimestre 2023/2024. Au total en 2023 ce sont 80 000 € consacrés en 2023 à cette action.

10 000 € pour l'action de la Croix Rouge Française en faveur des mineurs non accompagnés

Le Département soutient les associations qui œuvrent dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance précoce. La commission permanente a voté une subvention de 10 000 € en faveur de la Croix Rouge Française, pour l'accueil et le soutien de mineurs non accompagnés sur la métropole orléanaise (espace dédié au sein de l'antenne Croix Rouge d'Orléans, dépannage vestimentaire, kits d'hygiène, animations sportives, visites culturelles, mise à disposition d'une laverie...).

Le Département finance les Centres de santé sexuelle à hauteur de 831 000 €

Parmi les compétences du Département, la Protection maternelle et infantile implique des activités de promotion en santé sexuelle. La collectivité finance pour ces missions des Centres de santé sexuelle qui assurent des consultations médicales relatives à la contraception ou à l'IVG, de l'éducation à la sexualité, préparation à la vie de couple et parentale, le dépistage des IST. La commission permanente a approuvé pour 2023 un financement de 831 000 € répartis entre le Planning familial pour l'Orléanais, le CCAS de Montargis, le CCAS de Gien, et le Centre Hospitalier de Pithiviers qui assurent cette mission.

Le Département soutient les projets des communes à faible population et des intercommunalités

Dans le cadre de la politique de mobilisation en faveur des territoires du Département, la commission permanente a étudié 124 demandes de subventions de petites communes (travaux d'éclairage, achat de matériel, entretien de voirie, d'éclairage...) pour un montant de 420 000 €. Par ailleurs 11 subventions aux projets structurants des communautés de communes ont été votées à hauteur de 2,6 M€, par exemple pour des travaux de gestion des eaux pluviales de la CC Terres du Val de Loire (173 000€) ou la création d'une maison de santé (371 000 €) à Amilly.

14 500 € en faveur de l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap

La commission permanente a examiné et voté des subventions pour 3 projets ayant trait à l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap : le projet Connecto'bus de la délégation APF France Handicap du Loiret pour l'accès au numérique (10 000 €), l'association Bibliothèque sonore pour le prêt gratuit d'œuvres sonores à des personnes atteintes de troubles visuels (2500 €) et l'Association Sport seniors santé Briare (2000 €).

CONTACT PRESSE

Cassandra Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandra.germain@loiret.fr